****

60 ans après le Traité de Rome, quel est l’état du sport européen et quelle la contribution des sciences sociales à son analyse ?

Espace transnational, construit et représenté par des groupes et des institutions dont les stratégies et les ressources proviennent pour l’essentiel des champs nationaux, le sport européen est également un processussous l’effet de la construction européenne et les débats qu’elle suscite. De par son histoire et celle des compétitions intra-européennes, le football est un exemple particulièrement intéressant de cette double réalité du sport. Sa popularité crée une « image » de l’Europe auprès de ses habitants : celle de la compétition entre des nations européennes tous les quatre ans à l’occasion de « l’Euro », celle d’un espace gouverné et régulé par des institutions européennes, une Europe des clubs de villes industrielles dans le cadre de la Ligue des champions et enfin, celle du « peuple des tribunes » et des téléspectateurs supporters d’équipes européennes. Par ses compétitions européennes télévisées et ses discours largement européanisés, le football crée ainsi un rapport ordinaire des citoyens à l’Europe.  Comme d’autres activités compétitives, l’histoire de ce sport atteste d’une pratique largement européanisée sans l’action d’une politique européenne jusque dans les années 1970, date à partir de laquelle les institutions européennes commencent à s’intéresser au sport. C’est l’arrêt Bosman qui marque ensuite l’irruption du droit communautaire dans les activités sportives à partir de 1995. Cette européanisation formelle sera progressivement complétée par une européanisation informelle mettant l’accent sur les aspects plus « sociétaux » du sport à partir du Traité de Lisbonne de 2009.

Dès lors, peut-on affirmer qu’après les périodes de nationalisation et de municipalisation, se mettrait en place une nouvelle étape, celle de l’européanisation du sport ? La construction européenne contribue-t-elle à l’émergence d’un processus politique de fabrication d’un « nous » européen par le sport ?

Ce sont autant de questions qui sont abordées aux cours de la journée d’études européennes et dans l’ouvrage « L’Europe du football » qui sera présenté à la BNU.

CETTE JOURNEE D’ETUDE EST ORGANISÉE DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE LA CHAIRE JEAN MONNET EN SOCIOLOGIE EUROPÉENNE DU SPORT DU PR. WILLIAM GASPARINI

**À PROPOS DE LA CHAIRE JEAN MONNET**

Attribuées sur critères d’excellence par la Commission européenne à des universitaires spécialistes en études européennes, les chaires Jean Monnet visent à mieux faire connaitre l’Europe en favorisant l’enseignement, la recherche et le débat sur l’histoire, la politique, l’économie et le droit de l’Union européenne. Intitulée « Etudes européennes du sport », le programme de la chaire du Professeur William Gasparini s’applique à étudier d’une part les processus d’européanisation informelle du sport et, d’autre part, « ce que le sport fait à l’Europe » ainsi que les rapports ordinaires à l’Europe par l’intermédiaire du sport. La Journée d’étude sur le sport comme construction européenne s’inscrit dans le cycle de manifestations scientifiques dont l’objectif est de faire connaître les travaux en études européennes du sport des chercheurs et jeunes chercheurs européens en sciences sociales.

Pour plus d’information, voir la page dédiée à la chaire de W. Gasparini : https://3es.unistra.fr/

